

# Le coût des déchets en 2024

Le **Syndicat Mixte Cyclad** organise la collecte, le traitement, le recyclage des déchets sur son territoire. Comme tout service public, il ne fait aucun bénéfice sur ses activités : ses dépenses sont égales à ses recettes.

Les habitants contribuent à environ 60% au financement du service (via la taxe ou la redevance payées aux intercommunalités adhérentes), le reste provient de soutiens liés au tri et à la revente des matériaux pour le recyclage.

***Pour encourager le tri et la réduction des déchets, l'État augmente la fiscalité et les coûts du traitement des déchets :***

## La hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

C'est une taxe fixée par l'Etat, elle s'applique sur les déchets non recyclables (ordures ménagères et tout venant de déchetterie).

**Elle passe de 46,2 € TTC par tonne de déchets enfouis en 2020 à 71,5 € TTC en 2025.**

Elle ne s'applique pas sur les emballages, les biodéchets, le papier, le verre, le textile et tous les autres déchets triés et recyclés en déchetterie. Trier est donc utile pour maîtriser la hausse des coûts de gestion des déchets imposée par la loi.

**3,3 millions d'euros de TGAP dans le budget de Cyclad soit 14 euros par habitant et par an.**

Depuis quelques années, le coût de la gestion des déchets explose. Cyclad subit, comme ses homologues, les hausses de la fiscalité et des coûts de traitement, l'inflation à tous les postes... **L'augmentation reste amortie sur le territoire grâce aux efforts engagés depuis longtemps en faveur du tri et de la réduction des déchets.** Le tri des biodéchets lancé bien avant l'obligation, et les nouvelles filières en déchetteries sont au cœur de ces enjeux pour réduire les déchets enfouis et incinérés.

**Le coût de la gestion des déchets sur le territoire de Cyclad reste inférieur de 20% à la moyenne en Nouvelle Aquitaine et il serait beaucoup plus élevé sans le tri.**

Pour autant, face à l'augmentation des coûts externes de traitement des déchets, de la fiscalité et de l'inflation, les élus de Cyclad sont contraints d'augmenter les cotisations d'environ 5 euros par habitant en 2024.

## L'augmentation des coûts de traitement

Peu de territoires investissent pour de nouveaux centres d'enfouissement ou usines incinération. Les capacités de traitement pour le non recyclable se réduisent, ce qui entraîne mécaniquement une augmentation des coûts.

Le service public Cyclad dispose d'une capacité de traitement qui couvre 2/3 des ordures ménagères produites avec l'usine de Paillé. Pour le tiers restant et pour le tout venant de déchetterie, le territoire dépend à 100% d'opérateurs extérieurs. **En 2024, ce coût de traitement va progresser de 6,2 euros par habitant.**

Les investissements pour le traitement

26 millions d'euros sont investis pour moderniser l'usine de Paillé, des travaux indispensables pour maîtriser les coûts de traitement à moyen et long terme. Il s'agit de transformer cette usine d'incinération en outil de valorisation énergétique pour rester autonome sur le traitement et contribuer à la transition énergétique.

**Syndicat Mixte Cyclad**

1 rue Julia et Maurice Marcou - 17700 Surgères - Tél. : 05 46 07 16 66

Mail : [contact@cyclad.org](mailto:contact@cyclad.org)

## L'inflation et la masse salariale

En 2023, l'augmentation du budget liée à l'inflation est de +5,8%. Elle a touché l'ensemble de nos achats et les prix des marchés qui ont été révisés à la hausse. Les prix d'achat de matériel (bacs, bornes, camions augmentent de 20 à 30%) tout comme l'énergie et le carburant (+30%). **La masse salariale a augmenté de +6%** (revalorisation du SMIC et du point d'indice).

## La chute de la vente des matières

La vente des matières issues du tri et destinées au recyclage représente 3,9 millions d'euros dans le budget de Cyclad en 2022. Malheureusement cette recette dépend du cours mondial des matériaux. Pour une quantité supérieure de matières recyclées, elle a chuté à 2,1 millions en 2023, **soit une perte de 1,8 million pour Cyclad en 2023.**

## En 2024, une cotisation moyenne de 98 € par habitant

Pour l'année 2024, les élus ont voté une augmentation de 5 euros par habitant (1 € pour la collecte, 1 € pour les déchetteries et 3 € pour le traitement). Ceci porte la cotisation type d'un habitant à 98 euros par an.

**Le budget global 2024 s'établit à 60,6 millions d'euros dont 28,5 pour les investissements** (usine de Paillé notamment).

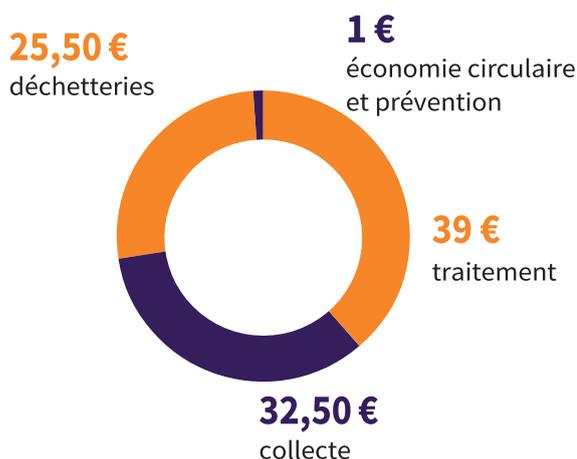
Plus que jamais il faut profiter des systèmes de tri à disposition pour réduire la part des déchets non recyclables et maîtriser les coûts de gestion des déchets. En 2023, la quantité d'ordures ménagères a été réduite de 2 000 tonnes. **En 2024 le tri des biodéchets et les nouvelles filières en déchetterie doivent permettre d'économiser près de 500 000 euros.**

**Sans le tri, le coût de nos déchets serait plus élevé d'environ 36 € par habitant.**

### LE COÛT TYPE EN 2024

**98 € par habitant**

Cette somme couvre environ 60% du coût du service public de gestion des déchets, le reste provient des soutiens touchés pour le tri et la revente des matériaux.



Cyclad est le Syndicat Mixte de valorisation des déchets du nord-est de la Charente-Maritime. Il rassemble 234 communes et 230 000 habitants. Cyclad a été labellisé "Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet" en 2014 et fait partie depuis 2020 des 16 premiers territoires français à être labellisés "Economie Circulaire". Son siège est à Surgères et il emploie environ 140 personnes. [www.cyclad.org](http://www.cyclad.org).

### Syndicat Mixte Cyclad

1 rue Julia et Maurice Marcou - 17700 Surgères - Tél. : 05 46 07 16 66

Mail : [contact@cyclad.org](mailto:contact@cyclad.org)

**cyclad**  
Tous les déchets ont de l'avenir

